



AVIS DE COURSE ROUTE DU SEL 2014

SOCIETE DES REGATES DE LA TURBALLE 20 et 21 septembre 2014 La Turballe / Pornic / La Turballe

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV),
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régate est ouverte à tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable, dont le **groupe HN est supérieur ou égal à 3** et en règle avec leur autorité nationale, de catégorie C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5^e catégorie de navigation ou équivalent. Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240. Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire :
 - en complétant le formulaire téléchargeable sur le site <u>www.srt.asso.fr</u> et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à la SRT au plus tard le 14 septembre. Passée cette date, les inscriptions seront majorées de 15 €
 - au club le vendredi 19 septembre de 17h à 19h au local SRT, Port de La Turballe
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros

- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Bateau SRT	Gratuit
Bateau et skipper	60,00€
Equipier	10,00€

5. PROGRAMME

Briefing et émargement au local SRT samedi 20 septembre à 8h30 1^{er} signal d'avertissement le samedi 20 septembre 10h Pour le dimanche 21 septembre, suivant les instructions du comité de course

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le vendredi 19 septembre et affichées selon les prescriptions fédérales

7. LES PARCOURS

Les parcours seront de type parcours côtiers en direction de Pornic le samedi 20 septembre et retour vers La Turballe le dimanche 21 septembre ou parcours techniques

8. CLASSEMENT

- 8.1 Il y aura 3 groupes de classement
 - GR1: HN supérieur à 17
 - GR2 : HN inférieur ou égal à 17
 - Monotype : classe R et L
- 8.2 Le calcul du temps compensé des bateaux sera fait selon le système temps sur distance

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : srt.asso@laposte.net